



www.bcspi.re



TOURNOI ANNUEL DU BCSPi – 2022

Séniors séries N2 à NC

Les 28 et 29 Mai 2022

- RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPÉTITION -

Article I.

Le tournoi est autorisé par la FFBAD et se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) en vigueur.

Le présent règlement complète le règlement général.

Article II.

Tout joueur inscrit est réputé accepter le présent règlement sans réserves, ainsi que le règlement intérieur du gymnase.

Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

Article III.

La date limite d'inscription est fixée au **Samedi 14 Mai 2022** à 23.59 fuseau Réunion. Passé cette date, aucune inscription ou modification ne sera prise en compte.

Pour être prises en compte, les inscriptions devront impérativement être saisies sur BADNET avant cette date, soit par le responsable du club, soit par chaque joueur individuellement, via badnet ou l'application mobile Ebad.

Pour les doubles et le double mixte, une paire est considéré comme complète lorsque le ou la partenaire s'est inscrit sur badnet/ebad. Dans le cas contraire, l'organisateur inscrira le joueur/joueuse AU CHOIX et essaiera de lui un/une partenaire

La fiche publique badnet du tournoi est : <https://v5.badnet.org/tournoi/public/informations?eventid=14867>

Pour inscrire un joueur ou pour s'inscrire, il est obligatoire de créer un compte BADNET à l'adresse suivante :

<https://www.badnet.org/Src/index.php>

Le comité d'organisation ne pourra pas être tenu responsable d'un problème d'inscription pour des raisons de connexion internet liées à l'utilisation du module BADNET.

Article IV.

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre ELEONORE METAYER.

Le référent GEO/SOC est Patrick Chan Kane Lin.

Article V.

Le comité d'organisation est composé du conseil d'administration du BCSPi, sous l'autorité de Stéphanie BILON.

Il a en charge l'organisation pratique et matérielle du tournoi.

Article VI.

Le tournoi se déroulera au gymnase NELSON MANDELA, TERRE SAINTE, SAINT-PIERRE DE LA REUNION :

- le samedi 28 Mai 2022, de 12h00 à 20h00,
- le dimanche 29 Mai 2022, de 08h00 à 18h00

Article VII.

La rencontre est du type individuel.

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- Sont licenciés à la FFBAD selon la base de données POONA le jour de la clôture des inscriptions
- Et sont vétérans, séniors, juniors ou cadets ou minimes
- Et ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre

Article VIII.

Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).

Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du juge arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

Le juge arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Article IX.

Les tableaux ouverts sont :

- Le SH
- Le SD
- Le DD

- Le DH
- Le XD

Article X.

Les séries sont ouvertes depuis le niveau N2 à NC et seront déterminées à partir des côtes FFBAD conformément à l'article 3.2.1.1 du RGC.

Chaque tableau sera constitué de 2 séries maximum: N2/N3/R/D7 et D8/D9/P/NC

Les joueurs et joueuses peuvent s'engager dans un tableau supérieur à leur classement mais pas inférieur.

Les joueurs et joueuses inscrits dans 2 tableaux doivent **s'inscrire dans la même série**

Article XI.

La forme des rencontres (poules, nombre de sortant, élimination directe) sera déterminée par le comité d'organisation en fonction du nombre de participants.

En cas de nombre de joueurs insuffisant sur une série selon l'article 3.2.1.2 du RGC, le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer le nombre de séries sur le tableau concerné (autrement dit de fusionner les séries entre elles)

Les matchs sont joués au meilleur des 3 sets de 21 points.

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date de la confection des tableaux.

Article XII.

Le tirage au sort aura lieu le Lundi 16 Mai 2022.

Article XIII.

Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en attribuera un.

Article XIV.

Les convocations et horaires sont donnés à titre indicatif à l'issue du tirage au sort (échancier). Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre dont il attendra d'obtenir l'accord.

Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé. Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée et régler son inscription.

Article XV.

Les volants seront pris en charge par le BCSPi à partir des finales. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. Les volants officiels de la compétition sont les volants **plume RSL 3** (homologué ELITE FFBAD) qui seront en vente dans la salle.

Pour les phases antérieures aux finales, le juge arbitre sera informé de tout joueur refusant de fournir sa part de volants

Article XVI.

Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du match suivant.

Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être déclaré forfait par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quelque soit le niveau de la compétition.

Article XVII.

L'accès au plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges de lignes, coachs et membres de l'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Coaching : le coaching permanent est autorisé selon les modalités définies dans le RGC quand le volant n'est pas en jeu. Le nombre de coach autorisé est de :

- En dehors des finales, 1 coach permanent maximum (sur chaise) et aux intervalles de jeu (pause à 11 et en fin de set)
- En finale, 2 coachs autorisés en permanence

Les coachs devront être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short, chaussures de sport en salle à minima).

Article XVIII.

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Compte tenu du revêtement de sol en parquet et du règlement intérieur du gymnase, le port de chaussures dédiées aux sports en salle, avec semelles non marquantes, est exigé ; ces chaussures devront être chaussées dans le gymnase.

Le non respect de cette clause pourra entraîner l'exclusion du joueur.

Article XIX.

Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres.

Pour chaque match, un volant de service touchant le plafond ou les équipements de basket dans la salle sera compté « let » les trois premières fois, puis faute. Les volants touchant le plafond ou les équipements de basket en jeu seront comptés « faute ».

Article XX.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégradation de matériel.

Article XXI.

Les frais d'inscription sont de :

- 18 € par joueur pour un tableau
- 20 € par joueur pour deux tableaux

Le règlement des frais d'inscription devra être réalisé par le club par avance, une fois les convocations reçues.

Article XXII.

Les frais d'inscriptions seront dus en cas de désistement après le tirage au sort quelques soient les raisons.

Article XXIII.

Le juge arbitre demandera à la CLOT l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).

Article XXIV.

Le comité d'organisation se réserve le droit de publier sur ses supports de communication des photos et vidéos de l'évènement, comprenant des joueurs inscrits, sans en faire la demande explicite.

Si un joueur souhaite ne pas apparaître sur un support publié par le club, il est invité à se rapprocher du comité d'organisation qui retirera sous 10 jours le support incriminé.

Article XXV.

Respect des gestes barrières et du protocole sanitaire de la discipline en vigueur. En raison des mesures sanitaires, les gestes barrières devront être appliqués ainsi que le protocole lié à la pratique du badminton.

Rappel

- Forfait volontaire : soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.
- Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- Rappel sur les cartons
 - Carton jaune : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - Carton rouge : c'est une faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - Carton noir : c'est la disqualification immédiate de la compétition pour mauvaise conduite et passage en commission disciplinaire
 - 2 cartons rouges dans l'année entraînent la suspension de 2 mois automatiquement et selon la gravité un passage en commission de discipline.

